



**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU
HAUT ALLIER**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Nombre de Conseillers
Communautaires en exercice : 29
Présents : 20
Votants : 29

Date convocation : 29/06/2022
Affichage : 29/06/2022

Séance du 07 juillet 2022

L'an deux mil vingt-deux et le 7 juillet à 18 H 00, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session sous la présidence de Monsieur Francis CHABALIER, Président.

Présents : Anne-Marie PIJEAU, Julian SUAU, Claude SOLIGNAC, Mireille GARDES SAINT PAUL, Sébastien BROUSSARD, Guy ODOUL, Marc OZIOL, Francis CHABALIER, Jean-François COLLANGE, Rose-Marie MARTIN, Henri PROUHEZE, Guylène BLAES, Patrick RENOUARD, Patrice CLAVEL, Jean-Marie BOSCUS, Jean-Louis BRUN, Alain GAILLARD, Pierre MALET, Aline RANC, Jean-Louis SOULIER.

Pouvoirs : Patrick FERRERES à Patrice CLAVEL, Liliane PERISSAGUET à Henri PROUHEZE, Johanne TRIOULIER à Jean-François COLLANGE, Marie-Josée BEAUD à Rose-Marie MARTIN, Olivier ALLE à Marc OZIOL, Thierry CHAZE à Francis CHABALIER, Virginie FOURNIER à Patrick RENOUARD, Jean-Claude MAYRAND à Jean-Louis SOULIER, Guy MAYRAND à Pierre MALLET.

Secrétaire de séance : Julian SUAU

**Objet : REALISATION DE L'EMPRUNT DE 935 000 € PREVU AU BUDGET
PRINCIPAL 2022 DE LA CCHA DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE TRAVAUX DE
L'ESPACE GARGANTUA :**

Monsieur le Président rappelle qu'il a été prévu, au budget principal 2022 de la CCHA, la réalisation d'un emprunt dans le cadre du financement du programme de travaux de l'Espace Gargantua.

La proposition de ventilation de cet emprunt est la suivante :

INVESTISSEMENT	MONTANT	OBSERVATIONS
7 logements	500 000 €	Loyers en recettes
Centre Médico Psychologique	220 000 €	Loyers en recettes
Médiathèque	215 000 €	
TOTAL	935 000 €	

Monsieur le Président indique que la CCHA a lancé une consultation auprès de plusieurs organismes bancaires (Banque des Territoires, Banque Postale, Caisse d'Epargne, Crédit Agricole et Crédit Mutuel) le 15 juin 2022. En fonction des délais nécessaires à ces organismes pour réaliser les analyses financières, la CCHA n'a pas encore eu communication de toutes les propositions.

De plus, certains organismes bancaires ont indiqué ne pas être en mesure de faire des propositions d'emprunt à taux fixe en fonction du taux d'usure actuellement en vigueur.

Monsieur le Président propose donc au Conseil Communautaire de lui donner délégation pour poursuivre le dialogue avec les organismes bancaires et pour finaliser les conditions de réalisation d'emprunt.

Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire, par 2 "Abstentions" et 27 voix "Pour" :

Vu l'article L2122-22 alinéa 3 du Code Général des Collectivités Territoriales

DONNE DELEGATION à Monsieur le Président pour finaliser le choix de l'Organisme bancaire et le type de prêt souscrit.

AUTORISE Monsieur le Président à signer le contrat de prêt avec l'organisme bancaire qui sera retenu.

S'ENGAGE à inscrire, sur les prochains budgets de la Communauté de Communes, les crédits nécessaires au remboursement des annuités liées à cet emprunt.

PREND ACTE qu'une information détaillée des conditions de réalisation de l'emprunt sera donnée lors du prochain Conseil Communautaire.

DONNE MANDAT à Monsieur le Président pour effectuer les démarches nécessaires à la mise en œuvre des présentes décisions.

Au registre, sont les signatures,
Pour copie conforme,
Au siège de la Communauté de
Communes du Haut Allier
Le Président,


Francis CHABALIER